

PROCES-VERBAL d'une séance ordinaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue au 17, rue de l'église à Rivière-Trois-Pistoles, ce 10 janvier de l'an DEUX MILLE ONZE à 19h30 à laquelle étaient présents, Monsieur Jean-Marie Lafrance, maire, les conseillers (ères) suivants (es) :

Monsieur Jean-Paul Rioux, Madame Carmen Nicole, Monsieur Robert Forest, Madame Nancy Lafond, Monsieur Alain Théberge et Monsieur Gaston Rioux. Formant quorum.

Était également présente à cette séance, madame Danielle Ouellet, d.g./secrétaire-trésorière.

La salle est composée de 6 citoyens (es).

Résolution
01.2011.275

1. Ouverture de la séance /Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la séance du 10 janvier 2011 ci-après. L'item varia demeure ouvert.

1. Ouverture de la séance / Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux du 13 décembre 2010.
3. Adoption des déboursés du mois.
4. Résolutions, s'il y a lieu & autres demandes.
5. Adoption de la liste des dons de l'année 2011.
6. Dépôt de la liste des arrérages de taxes / vente pour non-paiement.
7. Dérogation mineure M. Paul Santerre.
8. Salaires 2011.
9. Projets subventionnés à prolonger jusqu'au 31 octobre 2011 dans PRÉCO.
10. Avis de motion – modification du règlement concernant la tarification des lumières de rue.
11. Règlement n° 334 modifiant le règlement n° 225 concernant l'augmentation de la rémunération et de l'allocation de dépenses des membres du conseil.
12. Règlement n° 336 ayant pour objet de constituer un site du patrimoine dans le secteur du Manoir Rioux-Belzile (dispense de lecture demandée). Est-ce les membres du conseil en ont fait la lecture et y renoncent ?
13. Règlement n° 337 concernant l'accès, l'usage et la protection des bornes incendies et des bornes sèches. (dispense de lecture demandée). Est-ce les membres du conseil en ont fait la lecture et y renoncent ?
14. Résolution afin d'adopter le budget de l'année 2011 de la Régie inter municipale des infrastructures portuaires des quais de Trois-Pistoles et de les Escoumins (RIIP).
15. Varia.
16. Question du public.
17. Ajournement de la séance au mercredi 12 janvier 2011 à 19h30. (Adoption des résolutions nécessaires au financement permanent auprès d'une institution financière concernant l'achat d'un camion et des équipements).
18. Demande CPTAQ a) Construction BML lot 343-pte traitement et reconditionnement de matériaux secs (asphalte & béton) sur 1,7 ha. b) Construction BML lot 342-pte (demande de renouvellement – exploitation gravière-sablière sur 10,11 ha.

Résolution
01.2011.276

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 13 DÉCEMBRE 2010

Chaque membre du conseil ayant reçu au moins 5 jours avant la présente séance, les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues le 13 décembre 2010, la d.g./secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture. Il est proposé par M. Robert Forest d'approuver ces procès-verbaux tel que rédigés.

Résolution
01.2011.277

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS

Les comptes à payer s'élèvent à 346 894,21 \$. Chèques partant de 25395 à 25454 -Certificat de disponibilité de crédits n° 01-2011. Le paiement des prélèvements automatiques totalise 68 586,52 \$. La liste des autres factures s'élève à 45 042,05 \$ dont un montant de 4 994,72 \$ sera financé par le surplus accumulé. Il est proposé par monsieur Alain Théberge d'approuver le paiement des comptes apparaissant sur la liste des comptes dressée par la d.g./secrétaire-trésorière. Les fonds sont disponibles au budget pour les dépenses autorisées. Pour les factures entourant les travaux d'aqueduc de la grève Fatima, elles seront défrayées par le financement temporaire en attendant le financement permanent.

4. RÉSOLUTIONS, S'IL Y A LIEU & AUTRES DEMANDES

Résolution
01.2011.278

TENUE D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

Considérant les demandes répétées des trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale pour la tenue d'une commission d'enquête publique afin de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts et de collusion dans l'industrie de la construction et dans le monde municipal;

Considérant que plus de 80% de la population du Québec demande la tenue d'une telle commission d'enquête;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités s'est prononcée en faveur de la tenue de cette commission;

Considérant que les maires de Montréal, Québec, Longueuil, Gatineau se sont aussi prononcés pour une commission d'enquête et qu'ils ont reconduit leur demande récemment;

Considérant que de nombreux autres élus municipaux se sont déjà prononcés en faveur d'une telle commission;

Considérant que la présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec s'est aussi prononcée pour une telle démarche;

Considérant que de nombreux professionnels et entrepreneurs demandent la tenue de cette commission;

Considérant que le syndicat des policiers de la Sûreté du Québec demande au gouvernement de tenir une commission d'enquête publique;

Considérant que les procureurs de la couronne du Québec vont dans le même sens;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges demande au gouvernement du Québec de prendre rapidement les mesures nécessaires pour tenir une commission d'enquête publique dans le but de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts, de favoritisme, de menaces, de collusions entourant l'octroi des contrats dans le monde municipal ainsi que dans le domaine de la construction.

Nous rappelons au gouvernement, que cette toile de fond négative, laissant place au doute, entache le monde municipal et crée un climat de suspicion et de cynisme au sein de la population. Une commission d'enquête publique est incontournable pour redonner confiance aux citoyens et citoyennes face aux administrations municipales.

Résolution
01.2011.279

FLEURONS DU QUÉBEC / INSCRIPTION

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges défraie un montant de 333 \$ sur 3 ans pour une inscription aux Fleurons du Québec.

Résolution
01.2011.280

FÉDÉRATION DE L'UPA BAS-ST-LAURENT/ APPUI AU PROJET DU VOLET 10.3

Attendu que la Fédération de l'UPA du Bas-St-Laurent, en collaboration avec l'Organisme de bassins versants du nord-est du Bas-St-Laurent, désire présenter un projet dans le cadre du volet 10.3 « Coordination des projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant » du Programme Prime-Vert;

Attendu que le projet proposé concerne le bassin versant de la rivière du Sud-Ouest qui regroupe plus de soixante entreprises agricoles et que ledit bassin versant traverse les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette;

Attendu que le conseil municipal est d'accord avec la demande d'appui;

Pour ces motifs, sur une proposition de monsieur Robert Forest, il est résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges appuie la Fédération du l'UPA du Bas-St-Laurent de la présentation d'un projet dans le cadre du Programme Prime-vert.

Résolution
01.2011.281

5. ADOPTION DE LA LISTE DES DONNS DE L'ANNÉE 2011

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte la liste des dons de l'année 2011 tel que soumise, il est entendu que les demandes écrites devront être reçues à la municipalité pour le versement du don listé, autorisé et associé à la présente résolution. Pour les autres sollicitations, celles-ci seront présentées au conseil municipal pour fins d'analyse.

Résolution
01.2011.282

6. ENVOI DES COMPTES POUR LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

Considérant que la d.g./secrétaire-trésorière doit soumettre au conseil municipal la liste des arrérages de taxes;

Pour ce motif, il est proposé par madame Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'état des arrérages de taxes déposé et préparé par la secrétaire-trésorière en date du 10 janvier 2011;

Que la d.g./secrétaire-trésorière est autorisée à transmettre à la MRC des Basques la liste des dossiers (contribuables) concernant les propriétaires ayant des taxes municipales dues depuis 2 ans et pour tout montant dû à la municipalité depuis cet exercice concernant l'envoi à l'égard de la vente des immeubles pour défaut de paiement.

Résolution
01.2011.283

7. DÉROGATION MINEURE M. PAUL SANTERRE

Considérant qu'une demande de dérogation mineure, datée du 23 novembre 2010, a été déposée par monsieur Paul Santerre et qu'elle est accompagnée de plan accompagnant les descriptions techniques préparé par monsieur Paul Pelletier, arpenteur-géomètre, dossier 1278, minute 4352 pour les parties des lots 319 et 319-8 ;

Considérant que la demande de dérogation mineure numéro DR .07.10 est à l'effet de rendre réputée conforme la profondeur moyenne minimale du terrain projeté à lotir en dérogeant à la section 3.3 du règlement de lotissement concernant la profondeur moyenne d'un lot situé à moins de 100 m d'un cours d'eau qui est fixée à 75 mètres;

Considérant que la localisation du terrain ne permet pas d'atteindre la profondeur moyenne de 75 mètres puisque selon les plans celle-ci est de 62,95 mètres ;

Considérant que la demande ne porte pas sur la densité d'occupation ni sur l'usage ;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

Considérant qu'un avis public a été affiché le 22 novembre 2010;

Considérant que les membres du CCU ont émis un avis favorable assorti de conditions à la recommandation et qu'après la lecture la parole a été donnée à toutes personnes intéressées dans la salle désirant se faire entendre;

Considérant que le lot projeté est destiné à un usage résidentiel, lequel usage est autorisé dans la zone URB/A-5;

En conséquence, dans le dossier de la demande de dérogation mineure DR.07.2010 de monsieur Paul Santerre, il est proposé par monsieur Gaston Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- Est d'accord à rendre réputée conforme la profondeur moyenne minimale du terrain à lotir en dérogeant à la section 3.3 du règlement de lotissement concernant la profondeur moyenne d'un lot situé à moins de 100 m d'un cours d'eau conditionnellement à ce que le demandeur :
 - = fasse lotir de nouveau la rue assortie d'une virée conformément à la réglementation municipale en vigueur ;
 - = mentionne au demandeur que malgré, l'acceptation de la municipalité afin de rendre réputée conforme la profondeur moyenne minimale du terrain, que ceci n'autorise pas une construction puisque la réglementation applicable à ce sujet doit être respectée dans son ensemble (c'est-à-dire, la réglementation concernant l'implantation d'un bâtiment principal, d'une installation septique et d'un puits artésien).

Résolution
01.2011.284

8. SALAIRES DE L'ANNÉE 2011

Il est proposé par madame Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges applique pour l'exercice financier de l'an 2011 une augmentation salariale de l'ordre de 2 % calculée sur les salaires versés en 2010 pour tous les employés.

9. PROJETS SUBVENTIONNÉS À PROLONGER JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2011 DANS PRÉCO

Résolution
01.2011.285

REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC EXISTANT SUR LE CHEMIN DE LA GRÈVE FATIMA

ATTENDU QUE :

- le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), du Programme d'infrastructure de loisirs (PIL), du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) ou du volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ 1.3);
- pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir eu des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) faites avant le 31 mars 2011 et une réclamation transmise pour ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant le 31 mars 2011;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit recevoir, avant le 12 janvier 2011, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation de chaque projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur;

Il est proposé par madame Nancy Lafond et résolu unanimement par les conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- = s'engage à terminer le ou les projets de la liste annexée à la présente résolution et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;
- = fournisse avec la présente résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation du projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur, pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution;
- = accepte que les projets n'étant pas dans la liste annexée à la présente résolution seront complétés en respectant les échéances initiales de fin de projet des programmes visés.

Projet(s) à prolonger jusqu'au 31 octobre 2011

Sigle du programme visé (FSI, PIL, PRECO ou FCCQ 1.3)	Un numéro de dossier du MAMROT par ligne	Dépenses admissibles faites avant le 31 mars 2011 (\$)	Dépenses admissibles faites entre le 1 ^{er} avril 2011 et le 31 octobre 2011 (\$)
PRÉCO	231093	348 300 \$	165 000 \$
PRÉCO	231435	161 900 \$	18 000 \$

Règlement n°

10. AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Paul Rioux qu'à une séance ultérieure, il proposera un règlement modifiant le règlement sur la tarification des lumières de rue.

Résolution

11. RÈGLEMENT N° 334 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 225 CONCERNANT L'AUGMENTATION DE LA RÉMUNÉRATION ET DE L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

01.2011.286

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le « Règlement n° 334 modifiant le règlement n° 225 » et que celui-ci est considéré aux fins du présent procès-verbal comme ici au long récité et se réfère en annexe du livre des délibérations et au livre des règlements à la page n° _____ à n° _____.

Résolution

12. RÈGLEMENT N° 336 AYANT POUR OBJET DE CONSTITUER UN SITE DU PATRIMOINE DANS LE SECTEUR DU MANOIR RIOUX-BELZILE

01.2011.287

Il est proposé par monsieur Alain Théberge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le « Règlement n° 336 ayant pour objet de constituer un site du patrimoine dans le secteur du Manoir Rioux-Belzile et que celui-ci est considéré aux fins du présent procès-verbal comme ici au long récité et se réfère en annexe du livre des délibérations et au livre des règlements à la page n° _____ à n° _____.

Résolution

13. RÈGLEMENT N° 337 CONCERNANT L'ACCÈS, L'USAGE ET LA PROTECTION DES BORNES D'INCENDIE ET DES BORNES SÈCHES

01.2011.288

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le « Règlement n° 337 concernant l'accès, l'usage et la protection des bornes d'incendie et des bornes sèches ». Qu'il est considéré aux fins du présent procès-verbal comme ici au long récité et se réfère en annexe du livre des délibérations et au livre des règlements à la page n° _____ à n° _____.

Résolution

14. RÉSOLUTION AFIN D'ADOPTER LE BUDGET DE L'ANNÉE 2011 DE LA RÉGIE INTER MUNICIPALE DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES DES QUAIS DE TROIS-PISTOLES ET DE LES ESCOUMINS (RIIP)

01.2011.289

Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges entérine le budget de l'année 2011 de la Régie inter municipale des infrastructures portuaires des quais de Trois-Pistoles et de les Escoumins (RIIP). Le budget s'élève à 263 865 \$.

15. VARIA

Aucun sujet.

16. QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Claude Brière, résidant de Rivière-Trois-Pistoles sensibilise le conseil municipal à l'érosion qu'il y a eu au bord de la rivière et qu'il y aurait lieu d'effectuer des interventions. Le maire lui explique qu'au cours des dernières années le lit de la rivière a changé de place et qu'on prend en note son intervention à ce propos. Ensuite, il formule au conseil municipal qu'il serait opportun que la municipalité ait un site WEB afin que la population puisse avoir la possibilité d'obtenir des renseignements. On lui répond que le site est en fonction depuis hier.

Sa dernière intervention a porté sur la reconnaissance d'un site du patrimoine pour le Manoir-Rioux Belzile. Il désire savoir si la municipalité aiderait financièrement ce site. Le maire lui répond que le but premier de cette reconnaissance par la municipalité est de protéger le site et le bâtiment et que des subventions sont disponibles auprès du ministère de la Culture lorsqu'il y a reconnaissance

17. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 20h15 minutes et est ajournée au 12 janvier 2011 à compter de 19h30.

Signé :

Danielle Ouellet, d.g./sec.-très. ,

Jean Marie Lafrance, maire